

**Assemblée générale
Conseil de sécurité**

Distr. générale
3 mai 2019
Français
Original : russe

Assemblée générale
Soixante-treizième session
Point 34 de l'ordre du jour
Prévention des conflits armés

Conseil de sécurité
Soixante-quatorzième année

**Lettre datée du 16 avril 2019, adressée au Secrétaire
général par le Représentant permanent de la Fédération
de Russie auprès de l'Organisation des Nations Unies**

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le texte d'une déclaration du Conseil de la Fédération de l'Assemblée fédérale de la Fédération de Russie concernant la politique destructrice que mène l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN) depuis sa création en 1949 (voir annexe).

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document de l'Assemblée générale, au titre du point 34 de l'ordre du jour, et du Conseil de sécurité.

(Signé) V. Nebenzia



Annexe à la lettre datée du 16 avril 2019 adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de la Fédération de Russie auprès de l'Organisation des Nations Unies

Décision du Conseil de la Fédération de l'Assemblée fédérale de la Fédération de Russie relative à sa déclaration concernant la politique destructrice que mène l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord depuis sa création en 1949

Le Conseil de la Fédération de l'Assemblée fédérale de la Fédération de Russie décide ce qui suit :

1. Il adopte sa déclaration concernant la politique destructrice que mène l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord depuis sa création en 1949 ;
2. Il transmet le texte de cette déclaration aux parlements des autres États, à l'Organisation des Nations Unies, à l'Union interparlementaire, à l'Assemblée interparlementaire des États membres de la Communauté d'États indépendants, à l'Assemblée parlementaire de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord, à l'Assemblée parlementaire de l'Organisation du Traité de sécurité collective, à l'Assemblée parlementaire de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe, à l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe et au Parlement européen ;
3. La présente décision entre en vigueur le jour de son adoption.

V. Matvienko
Présidente du Conseil de la Fédération
de l'Assemblée fédérale de la Fédération de Russie
Moscou,
le 10 avril 2019

Déclaration du Conseil de la Fédération de l'Assemblée fédérale de la Fédération de Russie concernant la politique destructrice que mène l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord depuis sa création en 1949

Le Conseil de la Fédération de l'Assemblée fédérale de la Fédération de Russie fait observer que la création de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN), le 4 avril 1949, a été l'un des événements les plus marquants du début de la guerre froide, puisque cette entité est devenue le principal mécanisme militaire et politique sur lequel les États occidentaux se sont appuyés pour lutter contre l'URSS et ses alliés de l'Organisation du Traité de Varsovie.

En dépit de la signature, à Prague le 1^{er} juillet 1991, du Protocole relatif à l'abrogation du Traité d'amitié, de coopération et d'assistance mutuelle signé à Varsovie le 14 mai 1955 (Traité de Varsovie), qui, pour notre pays, témoignait d'une volonté d'apaiser les tensions avec l'OTAN et l'Occident dans son ensemble et de mettre fin aux confrontations passées, le bloc militaire constitué par l'OTAN a non seulement été conservé mais a même été étendu à quelques pays d'Europe centrale et orientale, contrairement à ce qui avait été promis à l'URSS par les dirigeants des États occidentaux.

À la fin de la guerre froide, la détermination collective des États membres de l'OTAN et des anciens membres de l'Organisation du Traité de Varsovie de repartir sur de nouvelles bases et de mettre sur pied une architecture de sécurité inédite dans la région euro-atlantique a été affirmée dans un certain nombre d'instruments internationaux. Ainsi, le 21 novembre 1990, la Charte de Paris pour une nouvelle Europe, qui dispose que la sécurité est indivisible et la sécurité de chaque État participant est liée de manière indissociable à celle de tous les autres, a été signée dans la capitale française.

Dans l'Acte fondateur sur les relations, la coopération et la sécurité mutuelles entre l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord et la Fédération de Russie, signé à Paris le 27 mai 1997, l'OTAN et la Russie, partant du principe que la sécurité de tous les États de la communauté euro-atlantique est indivisible, sont convenues de travailler ensemble pour contribuer à l'instauration en Europe d'une sécurité commune et globale.

Le Conseil de la Fédération de l'Assemblée fédérale de la Fédération de Russie constate que, contrairement à ce à quoi ils s'étaient engagés, les États membres de l'OTAN ont pris le parti d'étendre leur influence vers l'est et d'intensifier leurs activités dans l'espace post-soviétique, faisant ainsi fi du principe de sécurité universelle, égale et indivisible au profit de leur propre protection, sans se soucier des autres États. C'est ce refus de l'OTAN de respecter son engagement de créer un espace de sécurité commun dans la région euro-atlantique qui a ouvert la voie aux graves conflits qui ont éclaté dans la région et à la profonde crise qui met actuellement à mal ses relations avec la Fédération de Russie.

Il est clairement apparu, lors d'une réunion du Conseil de l'Atlantique Nord tenue les 3 et 4 avril 2019 à Washington, que c'était en grande partie en raison de ses relations conflictuelles avec la Russie que l'OTAN consolidait ses forces, voire continuait tout bonnement d'exister. Vestige de la guerre froide, l'OTAN est incapable de faire face comme il convient aux grands défis de notre époque et s'obstine à justifier sa raison d'être par la nécessité de se protéger d'une prétendue menace venue de l'Est. À chaque étape de son expansion se créent inévitablement de nouvelles lignes de division en Europe, qui mettent en péril la sécurité européenne et mondiale et le bien-être de tous les citoyens des États euro-atlantiques sans exception.

Le mythe qui voulait que l'OTAN soit une alliance de défense a été définitivement brisé par le lancement, le 24 mars 1999, d'une opération militaire contre la République fédérale de Yougoslavie. Dans sa déclaration n° 143 du 31 mars 1999 sur la question, le Conseil de la Fédération de l'Assemblée fédérale de la Fédération de Russie a qualifié cette offensive d'acte d'agression contre un État souverain.

Loin de contribuer à régler les conflits internes et les problèmes agitant ces pays, les opérations militaires menées par la suite en Afghanistan et en Libye, auxquelles de nombreux États membres de l'OTAN ont activement participé, ont semé le chaos et fait de multiples victimes civiles. En tentant de remplacer les normes universelles et consensuelles de droit international qui régissent le fonctionnement de notre monde par une espèce d'« ordre fondé sur des règles », les États membres de l'OTAN contribuent à l'émergence d'innombrables crises et conflits dans diverses régions du globe.

Le Conseil de la Fédération de l'Assemblée fédérale de la Fédération de Russie se déclare profondément préoccupé par le fait que, en raison des accusations fantaisistes et non fondées que les États-Unis d'Amérique lancent contre la Fédération de Russie avec le soutien aveugle des autres États membres de l'OTAN, l'on se dirige vers la destruction de l'assise conventionnelle sur laquelle reposent la stabilité et la sécurité de notre monde, dont la mise en place a exigé des décennies de négociations sur fond de guerre froide.

La décision prise par les États-Unis de se retirer unilatéralement du Traité entre les États-Unis d'Amérique et l'Union des Républiques socialistes soviétiques sur l'élimination de leurs missiles à portée intermédiaire et à plus courte portée, signé le 8 décembre 1987, replonge l'Europe dans l'époque la plus sombre de la guerre froide. Les accusations infondées formulées par les États-Unis contre la Russie, selon lesquelles cette dernière violerait les obligations lui incombant au titre du Traité, et le refus catégorique de négocier à ce sujet opposé par les États-Unis et l'OTAN donnent à penser que ces derniers tentent de faire injustement porter à la Russie la responsabilité de la mise hors service de ce mécanisme de maîtrise de toute une catégorie d'armes.

Les incertitudes croissantes quant au sort qui sera réservé au Traité entre les États-Unis d'Amérique et la Fédération de Russie sur des mesures visant de nouvelles réductions et limitations des armements, signé le 8 avril 2010, sont également source de grandes préoccupations.

Le fait que les États membres de l'OTAN aient refusé, sous la pression des États-Unis, de ratifier l'Accord d'adaptation du Traité sur les forces armées conventionnelles en Europe du 19 novembre 1999 a également nui irrémédiablement à la sécurité militaire en Europe et au contrôle des armes et des forces armées conventionnelles.

Après avoir intensifié ses activités dans la région autrefois calme de la mer Baltique, l'OTAN s'attache maintenant à accroître sa présence militaire dans celle de la mer Noire. Le soutien qu'elle a apporté à la Géorgie durant les événements tragiques qui se sont déroulés dans ce pays en août 2008 puis à l'Ukraine, notamment lorsque, le 25 novembre 2018, des navires des forces navales ukrainiennes ont franchi illégalement la frontière russe à proximité du détroit de Kertch, incite les dirigeants de ces deux pays, enhardis par le sentiment d'impunité, à tirer sur la corde. La question du passage de navires ukrainiens dans le détroit de Kertch n'a rien à voir avec un quelconque rapport de forces ni avec la présence de l'OTAN dans la région de la mer Noire, mais touche simplement au respect, par la partie ukrainienne, de procédures bien établies, qu'elle connaît parfaitement et n'avait jusqu'alors aucune

difficulté à appliquer. En essayant de contourner ces dispositions, l'Ukraine s'expose au risque de voir éclater un conflit militaire avec la Fédération de Russie, dans lequel l'OTAN pourrait être entraînée.

Les dépenses engagées par les États membres de l'OTAN en matière de défense, qui s'élèvent à environ 1 000 milliards de dollars des États-Unis, soit plus de la moitié des dépenses de défense effectuées dans le monde en 2018 et 20 fois plus que le budget de la défense de la Fédération de Russie, ne cessent d'augmenter. Ces États continuent par ailleurs d'accroître l'intensité et l'ampleur des exercices qu'ils mènent pour se doter des compétences qui leur permettront de mener des opérations militaires dans tous types d'environnements, y compris au niveau informatique.

Le Conseil de la Fédération de l'Assemblée fédérale de la Fédération de Russie estime qu'il pourrait être bénéfique, au vu de la situation tendue qui prévaut actuellement, d'établir un dialogue entre les représentants politiques et militaires de la Fédération de Russie et ceux de l'OTAN. Il est regrettable que les anciens formats et canaux de communication aient été unilatéralement suspendus à l'initiative de l'OTAN et qu'ait cessé toute forme de coopération sur diverses questions de sécurité intéressant l'ensemble des pays de la région euro-atlantique. La politique destructrice d'ultimatums et de sanctions imposée à la Russie par les États membres de l'OTAN ne mène à rien. Bien que ces derniers se disent déterminés à désamorcer la situation et à prévenir les actes militaires dangereux, force est de constater qu'aucune mesure réelle n'est prise pour restaurer des relations de travail normales avec la Fédération de Russie sur les questions relevant du domaine militaire.

Le Conseil de la Fédération de l'Assemblée fédérale de la Fédération de Russie est convaincu que la Russie et l'OTAN ont toute une série de questions de grande importance à aborder ensemble, et qu'elles font face à de multiples menaces communes, contre lesquelles elles doivent mener une action conjointe. Il estime toutefois que la Russie et l'OTAN ne parviendront à établir des relations constructives, notamment au niveau parlementaire, qu'en faisant preuve de respect mutuel, en tenant compte des intérêts légitimes de chacune et en mettant fin à la politique de diktats et d'ultimatums en vigueur.

Le Conseil de la Fédération de l'Assemblée fédérale
de la Fédération de Russie
